

CINQ À LA UNE

Avril / Mai / Juin 2020

APW
asbl
Association des Provinces wallonnes

AU SOMMAIRE DE CETTE NOUVELLE ÉDITION :

p. 1 APW

L'avis de notre Association sur l'avant-projet de circulaire budgétaire

p. 2 BRABANT WALLON

« Place aux Artistes » en Brabant wallon

p. 5 HAINAUT

L'Observatoire de la santé du Hainaut décode la crise sanitaire

p. 7 LIÈGE

La supracommunalité pour le développement du territoire !

p. 9 LUXEMBOURG

L'agriculture et le tourisme en province de Luxembourg, deux secteurs économiques importants

p. 11 NAMUR

L'enseignement provincial namurois : l'étudiant au cœur de nos préoccupations

L'avis de notre Association sur l'avant-projet de circulaire budgétaire

En date du 22 juin 2020, l'Association des Provinces wallonnes a remis son avis au Ministre Pierre-Yves Dermagne sur l'avant-projet de circulaire relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour l'année 2021.

Au-delà des aspects purement budgétaires et plus techniques, cet avis a surtout permis de revenir, tout d'abord, sur la Déclaration de Politique régionale et, plus précisément, sur le projet de réforme du Gouvernement.

La reprise du financement des zones de secours par les Provinces a déjà un impact considérable sur les exercices budgétaires 2020 et 2021 de ces dernières.

En effet, il faut rappeler que les Provinces sont invitées, dès 2020, et en plein exercice budgétaire, à assurer un effort de 20 % du fonds des Provinces. Du jamais vu !

L'APW demande donc, dans son avis, que les Provinces puissent disposer, le plus rapidement possible, des montants précis à inscrire pour les années 2020 et 2021, ainsi que des informations quant aux modalités de versement de ces montants.

Ensuite, même si nous sommes conscients que cela fera l'objet d'un texte spécifique dans les prochaines semaines, nous regrettons également que la circulaire budgétaire ne donne que très peu d'informations sur les modalités pratiques de financement des zones de secours.

Enfin, il est dommageable que cette circulaire ne prévoie pas de mesures d'assouplissements budgétaires spécifiques pour les Provinces liées à la crise sanitaire du COVID 19, à l'instar des Villes et Communes.

Nous ne pouvons que regretter cette différence de traitement entre pouvoirs locaux wallons.

Or, l'ensemble des Pouvoirs locaux, Provinces comprises, se sont montrés très réactifs pour faire face à cette crise en débloquent des montants considérables et en participant activement à la relance économique ainsi qu'au soutien des acteurs en première ligne.

N'hésitez pas à consulter l'avis complet en ligne sur www.apw.be



« Place aux Artistes » en Brabant wallon

Faisant suite à la situation sanitaire de notre pays, le Brabant wallon a rapidement mesuré les énormes difficultés auxquelles le secteur culturel était confronté. Il compte, en effet, parmi les plus touchés.

Les interdictions, les annulations ont évidemment mis les artistes et opérateurs en difficultés. Cette crise a aussi pointé les fragilités du secteur.

Le Brabant wallon a voulu se pencher sur ces éléments et donner aux acteurs culturels la capacité de rebondir le plus vite possible. Pour le bien des artistes, des opérateurs, mais aussi pour celui du public. Un artiste a besoin de voir, d'exprimer, de toucher, d'échanger avec son public. De vivre aussi.

Très vite, le Collège a pris un ensemble de mesures destinées à soulager et rassurer les opérateurs et institutions culturelles :

- liquidation rapide des subventions 2019 dès réception des justificatifs;
- prise en charge des éventuels frais déjà engagés pour des événements annulés ou reportés;
- proposition d'octroi d'une avance de 50 % en cas de demande;
- maintien des interventions pour les spectacles de la tournée Arts et vie annulés ou reportés.

Cela n'était pas suffisant...

Rappelez-vous le contexte dans lequel nous étions il y a quelques semaines : les mesures prises par le Conseil national de sécurité, aussi nécessaires que contraignantes, ne permettaient pas d'établir des perspectives pour la Culture. Quand ? Quoi ? Comment ? Dans quelles conditions ?

Cependant, à aucun moment, il n'a été interdit de réfléchir, de préparer l'« après » et de définir un horizon pour la Culture.

Anticiper la réflexion

Déjà en avril, une réflexion sur la relance culturelle a été entamée. Le secteur culturel a cette spécificité de devoir particulièrement anticiper ses actions. Il a aussi la spécificité de pouvoir se remettre en question, de créer, de réinventer l'avenir. Le Brabant wallon a alors imaginé l'opération « Place aux Artistes ».

Dès les premiers signes encourageants de la mi-mai, un appel a été envoyé aux Communes et opérateurs culturels. Le Collège, l'administration, les échevins de la culture et les acteurs du territoire se sont beaucoup entendus, appelés, écrits, concertés, « zoomés ».

Quitte à subir un échec ou une déception, ils ne pouvaient et ne voulaient pas manquer l'opportunité de renouer avec le public dès lors que nous y serions autorisés. Il fallait prendre les devants, entreprendre, couvrir les risques et donner une chance à la Culture de se redéployer.

Tous ont travaillé, pensé, créé, inventé, pris des risques, entourés d'une énergie optimiste et audacieuse de très nombreux acteurs, élus, institutions culturelles, artistes et de ceux qui les entourent. Ici, l'intelligence collective a fait œuvre. Trois semaines plus tard, les 27 Communes de la province et 17 opérateurs culturels avaient été en mesure de répondre à l'appel.

Les règles du CNS ont ouvert la porte au public pour des prestations et représentations artistiques dès le 1er juillet. Et l'Institution provinciale était prête à faire vivre la culture autrement cet été en Brabant wallon.

La Culture autrement

C'est ce sur quoi repose « Place aux Artistes en Brabant wallon ». Faire de la culture autrement sur l'ensemble du Brabant wallon tout en répondant scrupuleusement aux mesures édictées par le Conseil national de sécurité.

L'objectif initial était de programmer des artistes, toutes disciplines artistiques confondues, pour les mois d'été, voire pour la rentrée de septembre. Le projet visait la prestation de plus de 250 artistes dans plus ou moins 50 lieux sur l'ensemble du Brabant wallon (centre-ville, pôles commerciaux, lieux touristiques...). Les lieux devaient être choisis de manière stratégique, proches des centres de villes et villages pour y apporter de l'animation et de la joie de vivre, source d'attractivité pour le public et donc de contribution à la relance du commerce local, des établissements HoReCa et du tourisme local.

Ces animations ne devaient pas créer de rassemblements importants, mais procurer du plaisir en toute sécurité.

Ces chiffres sont aujourd'hui largement dépassés grâce à la réactivité, la créativité et la sensibilité des Communes de s'engager dans cette voie. En l'espace de deux semaines et malgré l'urgence, les incertitudes et les difficultés à anticiper l'avenir, 27 Communes sur 27 ont rentré un dossier avec l'appui de leur centre culturel et/ou syndicat d'initiatives.

Financièrement, la logique annoncée vis-à-vis des Communes était la suivante : l'octroi d'un soutien de minimum de 5.000 € dès lors qu'un dossier « Place aux artistes » est introduit, majoré d'un effet levier. En complément de ce subside, la Province consacre un Euro supplémentaire pour chaque Euro investi par la Commune, et ce pour couvrir trois types de dépenses uniquement :

- les cachets d'artistes;
- les métiers techniques qui gravitent autour des artistes (régie, sons, lumières, scènes, tentes...);
- un pourcentage limité de frais de communication et frais connexes (SABAM).

La décision de ne pas prendre en charge d'autres coûts était assumée car la volonté était bien de concentrer les financements pour ceux qui ont subi et subissent encore la crise que nous connaissons.

A côté des Communes, des opérateurs culturels ont aussi pu proposer directement des projets complémentaires ayant vocation à faire (re)vivre un lieu ou des concepts innovants sur l'ensemble du territoire. Eux aussi ont eu, toutes disciplines confondues, cette capacité de rebondir au regard du contexte : théâtre, musique, danse, expositions, chant, humour, arts circassiens...

Souvent, ces projets sont conçus comme « exportables » et peuvent voyager d'est en ouest à la rencontre des publics. Le soutien provincial a permis aux opérateurs de proposer un certain nombre de représentations auquel viennent s'ajouter, notamment grâce à l'effet levier des Communes, des commandes supplémentaires des centres culturels locaux.

Un budget conséquent

Avec l'ensemble des Communes participantes et dix-sept opérateurs culturels, la Province a investi près de 750.000 € dans la relance culturelle et l'opération Place aux Artistes. Des budgets importants jamais consacrés à une opération culturelle pour permettre aux artistes et opérateurs de se relever, de faire vivre la Culture autrement malgré les contraintes.

On risque cependant de passer à côté de l'essentiel si on réduit l'opération à un simple projet de soutien aux artistes. Il ne s'agit pas seulement de soutenir « un » secteur particulier, en l'occurrence le secteur culturel.

En effet, au fur et à mesure des échanges avec les différents acteurs, l'administration a pu aussi percevoir un nouvel enjeu tiré des opportunités qui accompagnent une crise : l'opportunité d'occuper un nouveau terrain et de conquérir un nouveau public. Place aux Artistes en Brabant wallon est aussi un terrain d'expérimentation. Une nouvelle façon de faire vivre la culture.

Grâce aux différents projets, le monde culturel montre sa capacité à rebondir, finalement bien plus que tout autre secteur, mais aussi sa capacité à réinvestir l'espace public. C'est d'ailleurs un autre des éléments clés de cette opération : parvenir à redonner confiance dans l'espace public. La culture est le meilleur atout pour redonner de la confiance, du plaisir et une perspective au citoyen.

Place aux Artistes, c'est soutenir la place vitale de la Culture au cœur de notre société. Il s'agit de replacer ce qui a terriblement manqué ces derniers mois : l'expression, la créativité, le talent, les émotions, le réel et le lien entre individus dans l'espace public. La période particulièrement sombre que nous venons de traverser nous a rappelé le besoin essentiel de Culture.

Non, la Culture n'est pas qu'un « secteur », elle définit notre société. Elle est ce qui nous fait vibrer, elle est ce qui nous fait progresser... Place aux Artistes !



L'Observatoire de la santé du Hainaut décode la crise sanitaire

L'Observatoire de la Santé de la Province de Hainaut a souhaité mener une analyse de l'impact de la crise sanitaire sur les inégalités sociales de santé et sur la quantité et la qualité du lien social. Cette analyse a donné lieu à deux publications : « Quand le masque tombe » et « Lien social et santé », téléchargeables sur le site de l'Observatoire de la Santé du Hainaut. En voici les éléments majeurs !

Le monde entier vient de connaître une crise sanitaire rarissime suite à la pandémie liée au virus du Covid-19. Si la contamination semble n'épargner personne, certaines catégories de population en sont plus affectées. Les chiffres indiquent, en effet, une vulnérabilité à la contamination plus importante dans la population plus âgée, avec des complications nettement plus graves chez la majorité d'entre elles. Les données disponibles indiquent également une mortalité plus importante chez les hommes en comparaison aux personnes de sexe féminin, alors que la répartition des cas confirmés montre une surreprésentation féminine.

Des mesures drastiques ont été prises sur le plan national et international pour diminuer, voire enrayer, la pandémie par la contamination de personne à personne. Parmi ces mesures, la réduction des contacts entre individus en privilégiant le maintien à domicile et le respect d'une distanciation physique en cas de nécessité de relations humaines. Ce confinement a eu un retentissement très différent selon les genres et les classes sociales.

L'impact s'est d'abord manifesté dans le respect des règles de confinement. Les conditions de vie comme l'habitat, les revenus, les relations sociales influencent la façon dont les personnes sont en capacité d'adopter les mesures barrières pour limiter les risques de contamination. Tout le monde n'est pas égal face à l'acquisition de masques ou de gel hydro alcoolique tout comme il n'est pas possible de permettre l'isolement (parfois entre plusieurs générations) au sein de certaines familles en raison de l'exiguïté de certains logements.

Ensuite, l'analyse des risques de complication en cas d'infection diffère en fonction du statut socioéconomique des personnes. Les études épidémiologiques ont mis en évidence l'importance de maladies préexistantes, souvent chroniques, qui sont inégalement réparties dans la population.

Le diabète, l'obésité, le tabagisme, l'hypertension artérielle, les antécédents cardiovasculaires sont plus présents dans les populations les plus vulnérables socialement et chez les personnes plus âgées.

Par ailleurs, la densité de population est plus forte dans les quartiers plus inégalitaires, accroissant le risque de contamination. La qualité de l'air est généralement plus mauvaise dans les habitats de ces quartiers où se concentrent plus de maladies respiratoires comme l'asthme ou d'autres maladies comme certains cancers qui sont associés à la qualité de l'environnement.

L'accessibilité aux services de santé durant la période de confinement a été réduite également tant au niveau de l'offre de soins de santé (fermeture de certains services spécialisés en milieu hospitalier par exemple) que dans ses moyens d'accès avec les restrictions des moyens de transport, mais également la crainte d'être contaminé en milieu hospitalier. Certains patients malades chroniques ont ainsi vu leur suivi médical interrompu.

Enfin, si la majorité des cadres et des employés ont pu bénéficier du télétravail, certains emplois comme les caissières dans les grandes surfaces, les éboueurs, le personnel d'entretien, les aides ménagères ainsi que le personnel soignant ont été surexposés au risque de contamination et en ont payé un lourd tribut en termes de mortalité notamment.

Les difficultés rencontrées par certains groupes plus vulnérables à respecter les consignes de prévention et de protection contre la transmission du virus ont également engendré moralisation et stigmatisation en leur assignant la culpabilité de la prise de risque. Or l'imputabilité du risque n'est pas qu'une question de responsabilité individuelle. Dans le contexte de cette crise, un exemple a bien illustré la différence entre les niveaux de responsabilité individuelle et collective : l'obligation du port du masque dans les transports en commun a été imposée pour tous les utilisateurs pour réduire le risque de contaminer ou d'être contaminé, alors que, dans le même temps, l'Etat était dans l'impossibilité d'offrir à chacun le masque promis. La sanction du non-respect du port du masque incombait à l'individu alors que la responsabilité de l'absence du masque incombait à l'Etat.

Un phénomène social à part entière

Mais la pandémie due au virus du Covid-19 n'est pas qu'un problème de santé publique. Elle est également un phénomène social à part entière.

En effet, les mesures de confinement et l'imposition de la distanciation ainsi que le port du masque viennent bousculer nos habitudes de vie, nos besoins d'interactions, d'échanges entre humains. Cette crise a altéré nos liens sociaux qui agissent également comme facteurs de protection de notre santé. En situation de crise, ces liens sociaux permettent non seulement de réduire l'impact de l'évènement, mais offrent également des capacités adaptatives plus rapides et plus efficaces. Ces capacités sont identifiées comme résilience individuelle et collective.

Or, la crise a fragilisé le lien social en prônant l'isolement relationnel, et plus particulièrement pour les populations les plus vulnérables. Les études sociologiques ont montré l'existence d'un gradient social du lien social et mis en évidence que les personnes qui devraient en être les plus grands bénéficiaires en sont en fait les plus démunis ou exclus.

La fermeture des écoles et des lieux de sports et de loisirs a perturbé les habitudes de vie des enfants, qui, pour les moins chanceux, ont été confrontés à la monotonie, à l'ennui, à l'isolement et parfois aux violences intrafamiliales. De nombreux enfants bénéficiant de repas gratuits à l'école ont vu leur alimentation changer, les enfants issus de familles défavorisées n'ont pu bénéficier d'un encadrement de qualité dans l'enseignement à distance (ne serait-ce que par la non maîtrise de la langue par les parents ou l'inaccessibilité aux portails d'apprentissage numérique), certains enfants sont restés confinés dans des espaces très réduits et ont perçu cette situation comme une punition... Force est de constater que la situation de confinement a réduit, de manière importante, le monde de l'enfant, tant physique que relationnel.

Un tel contexte limite le nombre de stimulations suscitées dans le cadre de ses relations et de ses différents environnements ou milieux de vie. Or, la socialisation d'un enfant dépend fortement du nombre et de la qualité de ces environnements.

L'isolement social n'a pas épargné les personnes âgées. Or, la solitude est un facteur de risque important sur la détérioration de l'état de santé : elle augmente par quatre le risque d'épisode dépressif caractérisé, par deux la détresse psychologique et par cinq les pensées suicidaires. De plus, la peur de contracter le coronavirus, la déconnexion sociale, l'isolement résultant du confinement et d'autres mesures de distanciation physique ont eu pour conséquence involontaire d'induire ou d'amplifier la solitude, la peur et la panique chez les personnes âgées. La crise sanitaire nous a isolés physiquement, mais la majorité des personnes vivent ce confinement ensemble. Par contre, les personnes isolées socialement ressentent cet éloignement comme une véritable épreuve.

Alors que la pandémie présente une évolution relativement optimiste, il est probable que des inégalités de santé vont s'amplifier par la crise économique qu'elle a induite. Les décideurs politiques et les responsables de la santé doivent commencer à planifier, dès maintenant, leurs priorités et leurs actions pour atténuer l'impact disproportionné de cette pandémie sur les populations les plus vulnérables.



La supracommunalité pour le développement du territoire !

La Province de Liège poursuit ses travaux dans le cadre de l'affectation de 10 % du fonds des Provinces à des actions de supracommunalité et ce, afin de garantir le développement de son territoire.

C'est dans ce contexte que le Conseil provincial vient à nouveau de valider une série de dossiers, dans le domaine de la mobilité douce cette fois.

Rappelons que l'ASBL Liège Europe Métropole, qui rassemble les 84 Bourgmestres du territoire provincial, analyse et sélectionne les projets introduits par les Communes via leurs Conférences d'arrondissement respectives (Liège Métropole, Conférence des Élus de Meuse-Condroz-Hesbaye, Région Verviers et Conférence des Bourgmestres des Communes germanophones), en vue de les proposer à la Province de Liège pour l'octroi d'un subside supracommunal.

Soulignons aussi que, lors de leur analyse, ces dossiers font l'objet d'une réflexion globale afin d'assurer un maillage cohérent, non seulement sur le territoire provincial mais aussi avec les Provinces limitrophes ou encore l'Euregio Meuse-Rhin.

Concrètement, le Conseil provincial a validé, en sa séance de ce 25 juin 2020, une sélection de 8 projets :

- la « Liaison cyclable Liège Val-Benoît — Engis (en rive gauche) » (225.000 euros au bénéfice de la Ville de Liège) ;
- le projet « ViciGAL – Création d'une dorsale de mobilité douce et touristique reliant Yvoir à Huy, de Meuse à Meuse » (80.000 euros au bénéfice de la Ville de Huy) ;
- l'« Extension du réseau cyclable de Haute-Meuse – Liaison Neupré-Seraing » (200.000 euros au bénéfice de la Commune de Neupré) ;
- la « Réhabilitation du tunnel de Dalhem/du pont du Trimbleu (connexion transfrontalière) » (50.000 euros au bénéfice de la Commune de Dalhem) ;
- la « Liaison modes doux Barchon-Saive » (100.000 euros au bénéfice de la Commune de Blegny) ;

- le « Développement touristique des Infrastructures RAVEL L44A et L45 – mise en valeur des moyens de communication doux avec l'aménagement du RAVEL et la création de stations d'accueil » (180.000 euros au bénéfice de la Commune de Jalhay) ;
- la « Liaison entre le village de La Gleize et la vallée du Roanay qui permet d'éviter la N633 » (165.000 euros au bénéfice de la Commune de Stoumont) ;
- la « Création d'une connexion cyclable et piétonne avec le Mémorial Américain dit d'Henri-Chapelle à Hombourg (Plombières) et du village d'Henri-Chapelle (Welkenraedt) au départ du RAVEL Ligne 38 depuis Aubel » (50.000 euros au bénéfice des trois Communes).

Leur sélection a été guidée, outre les critères à respecter, par la nécessité de renforcer un soutien déjà accordé et permettre leur aboutissement pour certains, d'obtenir une amorce pour leur démarrage ou encore en fonction de leur état d'avancement pour d'autres.

Ils complètent ainsi un ensemble touchant également au Service aux citoyens, à la Reconversion et au Tourisme fluvial/de nature/culturel, qui reprend 10 projets validés plus tôt par le Conseil selon la même philosophie. Ils concernaient :

- la « Reconversion de la salle de l'OM en pôle culturel » (150.000 € au bénéfice de la Ville de Seraing) ;
- la « Construction d'un pont suspendu de type népalais dans la vallée de la Warche » (200.000 € au bénéfice de la Ville de Malmedy et de la Commune de Waimes) ;
- la « Poémathèque - Maison de la Poésie à Amay » (150.000 € au bénéfice de la Commune d'Amay) ;
- la « Châtaigneraie – résidence d'artistes au CWAC » (100.000 € au bénéfice de la Commune de Flémalle) ;
- l'« Aménagement et la mise en service de deux "Maisons de Village des Seniors" en Eifel » (120.000 € au bénéfice des Communes de Bullange, Amblève, Burg Reuland, Butgenbach et Saint-Vith) ;

- le « Château Vert de Solières - Création de 6 unités de vie de 6 personnes » (110.000 € au bénéfice de la Ville de Huy et la Commune de Marchin) ;
- la « Passerelle - Service Résidentiel pour personnes handicapées adultes » (20.000 € au bénéfice de la Ville de Hannut) ;
- la « Piscine de Bernardfagne and Co - Rénovation d'infrastructure existante » (300.000 € au bénéfice des Communes de Ferrières, Hamoir, Comblain-au-Pont, Ouffet et Anthistes) ;
- la « Rénovation du hall omnisports » (60.000 € au bénéfice de la Commune de Beyne-Heusay) ;
- la « Création d'un Centre "Sports et Promotion santé en Ourthe-Ambève" » (300.000 € au bénéfice de la Commune de Comblain-au-Pont).

Depuis 2012, ce ne sont pas moins de 66 projets qui ont été retenus et subsidiés pour un montant de plus de 30 millions d'euros. Ceux évoqués ci-avant viennent s'y ajouter.

Et ils ne seront pas les derniers puisque trois nouvelles thématiques ont été retenues par les instances de Liège Europe Métropole pour le Plan triennal 2020-2022 dans la perspective de nouvelles sélections à venir. Il s'agit :

- du Développement territorial et de la Mobilité durable,
- du Développement harmonieux de l'Habitat en zones rurales et urbaines,
- de la « Sécurité ».

Autant de potentialités sur lesquelles la Province, les Communes, les Conférences d'arrondissement et Liège Europe Métropole se penchent déjà !

La supracommunalité contre le Covid !

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie liée au coronavirus, la Province de Liège, de par son rôle de couple et de soutien auprès des acteurs supracommunaux, s'est faite fort de dégager des moyens afin de les équiper en matériels de protection.

Concrètement, 5 millions d'euros ont été dégagés et ont permis notamment l'acquisition de :

- 537.950 masques FFP2/KN95 dont près de 475.000 ont été remis aux zones de secours, zones de police, services d'aide médicale urgente et aux médecins généralistes ;
- 269.000 masques chirurgicaux destinés aux trois disciplines de secours ;
- matériels de protection autres, dont : salopettes, gants, lunettes et visières de protection... ;
- composants nécessaires à la réalisation de gel hydro-alcoolique pour répondre aux besoins de 7.000 litres formulés par les acteurs de terrain.

Tout ce matériel ainsi acheté a été redistribué aux acteurs de terrain précités par le service Sécurité civile de la Direction générale provinciale en bonne intelligence avec les parties prenantes et ce, afin de rencontrer au mieux les besoins de nos forces vives.

Un geste fort, par lequel l'Institution provinciale confirme son implication et sa détermination à lutter, à l'échelle de son territoire et de ses 84 Communes, contre les risques de contamination auxquels s'exposent les acteurs de première ligne.

L'agriculture et le tourisme en province de Luxembourg, deux secteurs économiques importants

La province de Luxembourg est un vaste territoire vert où la forêt et les prairies façonnent les paysages. Avec plus de 310.000 bovins présents dans 80 % des 2.346 exploitations agricoles, l'agriculture luxembourgeoise est spécialisée dans les productions de viande et de lait de qualité.

Sa nature en fait aussi une destination touristique très prisée. En effet, première destination touristique wallonne, la province de Luxembourg compte une cinquantaine d'attractions touristiques, 1.037 hébergements reconnus dont 58 campings, 70 hôtels, 909 hébergements de terroir reconnus (auxquels il y a lieu d'ajouter au moins 1/3 d'hébergements touristiques non reconnus) ainsi que 9 Maisons du tourisme.

La Province de Luxembourg, consciente de l'importance économique des secteurs de l'agriculture et du tourisme sur son territoire, a développé des services directs à destination des acteurs économiques concernés.

Le Service provincial du Tourisme, reconnu comme Fédération touristique par le Commissariat Général au Tourisme, poursuit deux missions essentielles :

- la promotion touristique du territoire et de ses produits touristiques au travers de différents outils de communication (site web, réseaux sociaux, publications papier, présences extérieures...). Cette mission est menée en étroite collaboration avec les 9 Maisons du tourisme mais aussi l'ASBL Wallonie Belgique Tourisme et le GEIE Ardenne ;
- l'accompagnement et la professionnalisation des acteurs touristiques. Cet accompagnement et ces conseils sont gratuits et sont relatifs à :
 - la structuration des offres en fonction des tendances et attentes des visiteurs et cibles;
 - la communication digitale;
 - la mise en marché et la commercialisation de l'offre touristique.

Dans le cadre de cette mission d'accompagnement, un site web a été dédié aux professionnels du tourisme en province de Luxembourg « pro.luxembourg-belge.be » et une page Facebook « Luxembourg belge pro tourisme » est également réservée à ces opérateurs.

Elle permet l'échange de bonnes pratiques et des interactions.

Ces outils ont été particulièrement utiles en période de crise Covid-19 et de confinement. Pendant celle-ci, 1.500 opérateurs touristiques ont fréquenté notre site pro et ont eu accès aux outils suivants :

- les informations actualisées du Conseil National de Sécurité utiles au secteur touristique ;
- les liens vers les aides publiques disponibles ;
- une foire aux questions ;
- de nombreux webinaires pour aider les opérateurs à rebondir face à cette crise : comment se préparer pour rebondir après la crise ? – Coupons, cartes cadeaux, offres spéciales : quelles armes pour la crise ? – Réseaux sociaux en crise et sortie de crise : quels sont les bons réflexes ? – Comment mieux gérer vos avis et votre e-réputation ?
- des informations liées au protocole sanitaire et aux mesures à mettre en place.

C'est aussi au travers de la mission d'accompagnement que notre équipe participe à l'implémentation de l'outil régional de commercialisation tant dans le secteur de nos attractions que de nos hébergements. L'objectif de cette démarche est de permettre la réservation et la vente en ligne de notre offre touristique.

L'agriculture est un pilier indispensable à notre alimentation et à notre environnement. Dans un contexte économique parfois difficile pour les exploitants agricoles, les conseils technico-économiques personnalisés sont des atouts permettant de dégager de meilleurs revenus dans les exploitations agricoles.

En parallèle avec le travail d'accompagnement technico-économique effectué par l'ASBL SPIGVA au niveau des exploitations, la Province de Luxembourg, via son Service provincial de l'Agriculture, a créé, depuis septembre 2019, trois nouveaux services complémentaires et gratuits :

- Service de conseils en alimentation du bétail et fertilisation;

- Service de conseils en énergie;
- Comptoir de l'agriculture.

Service de conseils en alimentation du bétail

Dans les exploitations bovines, les postes alimentation et fertilisants sont souvent très importants, impactant directement le revenu dégagé de l'exploitation. Une bonne maîtrise technique de ces coûts permet d'améliorer le revenu tout en garantissant une bonne productivité. Le service de conseils en alimentation du bétail et fertilisation permet à l'agriculteur de bénéficier des conseils précis et judicieux d'un agent spécialisé, l'aidant ainsi à conduire de façon optimale sa production. Depuis sa création en septembre 2019, 29 exploitations ont bénéficié de ce service.

Service de conseils en énergie

L'analyse des comptabilités de gestion montre l'importance de la maîtrise des coûts de production. Parmi l'ensemble des coûts, 4 critères globalisent 80 % des dépenses énergétiques de l'exploitation : l'électricité, les carburants, les engrais et l'alimentation animale.

La Province de Luxembourg propose gratuitement un service de diagnostic énergétique des exploitations agricoles via des outils permettant simplement et rapidement de conseiller l'agriculteur afin de réduire sa facture énergétique et donc de dégager un meilleur revenu. 25 exploitants agricoles de la province ont fait appel au service.

Mise en place d'un service « Comptoir de l'agriculture »

Afin de répondre aux attentes des agriculteurs, la Province a mis en place le Comptoir de l'agriculture, service gratuit. Ce dernier permet aux agriculteurs d'être conseillés et accompagnés dans leurs projets, informés sur les services provinciaux existants, aidés et dirigés vers les services/organismes répondant au mieux à leurs attentes. Il s'agit également d'un service d'écoute personnalisé. Ce service multifonctions a permis de répondre aux questions de 41 exploitants et de les orienter vers les services adéquats.



L'enseignement provincial namurois : l'étudiant au cœur de nos préoccupations

A travers son offre d'enseignement, le Collège provincial de Namur affirme son engagement et sa détermination à promouvoir l'émancipation personnelle, sociale et professionnelle de ses citoyens.

Constitué de piliers forts, l'ADN de l'enseignement provincial est riche et diversifié.

Un éventail d'offres

L'enseignement provincial de Namur, ce sont 11 écoles réparties sur 7 sites différents à Namur, Ciney, Sambreville, Andenne, Gesves, Walcourt et Gedinne qui proposent un enseignement aussi bien secondaire (général, technique, professionnel) que supérieur, de la formation en alternance, de la promotion sociale et de l'enseignement spécifique.

Son offre de formation est ciblée, orientée métier et en parfaite adéquation avec les réalités socio-économiques de la Province ; le Pouvoir organisateur s'attelle à suivre l'évolution des réalités professionnelles du terrain.

Un enseignement à taille humaine

Le dédoublement des classes est privilégié, même dans l'enseignement supérieur. La limitation du nombre d'élèves et étudiants par classe augmente le contact et les interactions entre ceux-ci, mais aussi avec les professeurs et chargés de cours, ce qui améliore grandement la dynamique d'apprentissage.

Un enseignement accessible à tous

L'enseignement provincial se veut le plus accessible possible, d'un point de vue financier et territorial. La Province de Namur a entamé, ces dernières années, une expansion géographique de ses formations afin de permettre aux publics qui n'ont pas la possibilité de se déplacer vers les grandes villes de pouvoir se former et s'épanouir. Ainsi, les formations sont réparties sur l'ensemble du territoire de la Province.

Une pédagogie de l'immersion

L'enseignement provincial privilégie les apprentissages en immersion, alternant théorie et pratique, pour apporter un maximum d'autonomie à l'étudiant. Il ne se cantonne pas aux approches conceptuelles, mais permet à l'étudiant de se plonger le plus vite possible dans l'acquisition des savoir-faire et savoir-être dont il aura besoin pour s'épanouir dans son métier, mais aussi comme citoyen. L'articulation entre la théorie et la pratique vise la concrétisation des savoirs.

Des infrastructures et équipements de qualité

La Province de Namur propose un enseignement de pointe et qui mène à l'emploi, comme en témoignent les infrastructures et équipements modernes et adaptés aux réalités professionnelles d'aujourd'hui dont bénéficient les écoles. Réalités auxquelles les élèves et étudiants seront donc préparés quand ils sortiront dans les 3 à 6 ans, selon l'enseignement qu'ils suivent.

Des enseignants qui viennent du terrain...

... et qui connaissent ses réalités.

Les chargés de cours et enseignants provinciaux sont issus du terrain et maîtrisent les réalités de la vie professionnelle, qu'ils enseignent à leurs étudiants afin de les préparer à leur entrée dans la vie active.

La Province noue aussi des partenariats avec les milieux professionnels, qui délèguent leurs représentants dans les jurys d'examen, dans certains cours pour former les étudiants, mais aussi des experts, qui viennent donner des masterclass.

La priorité aux stages pertinents

Outre les stages obligatoires prévus à l'horaire, les projets pédagogiques de l'enseignement provincial incluent et encouragent la possibilité d'effectuer des stages pendant les vacances scolaires, mais également après le cursus. Des stages sélectionnés pour leur pertinence en termes d'apprentissage et d'enrichissement professionnel, et non pour fournir de la main d'œuvre.

Des élèves et étudiants impliqués dans des projets

La dynamique d'apprentissage implique que les élèves et étudiants apprennent à donner le meilleur d'eux-mêmes et fassent preuve de créativité tout en s'ouvrant au monde, ce qui leur permet de nourrir des projets plus personnels enrichissants, par exemple des projets humanitaires ou encore des participations aux concours internationaux prestigieux tels que WorldSkills ou EuroSkills, très suivis par les professionnels des métiers techniques et technologiques à travers le monde.

Des échanges et voyages internationaux

L'enseignement provincial namurois a conclu de nombreux partenariats avec d'autres institutions internationales, essentiellement européennes. L'objectif est de permettre des voyages et échanges internationaux pour les élèves mais aussi les enseignants, ce qui permet un enrichissement mutuel en termes de savoirs, compétences et bonnes pratiques pédagogiques.

Toutes ces valeurs, qui sont autant de points forts, font la réputation de l'enseignement provincial namurois. Un enseignement de grande qualité, qui vise l'excellence pour tous et qui forme les citoyens de demain.

